

# DE L'ANAMORPHOSE EN DÉMOGRAPHIE

POLARISATION SOCIALE ET FLUX SCOLAIRES DANS LA MÉTROPOLE PARISIENNE

Catherine Rhein

Les relations entre ségrégation résidentielle et inégalités de scolarisation sont relativement peu explorées encore, du moins en France à l'échelle métropolitaine, à la différence des États-Unis (chap.1 in Rhein, Grosbras et Le Pape). Aux États-Unis, la question porte principalement, voire essentiellement, sur celle de la ségrégation scolaire frappant les enfants d'origines africaines-américaines : elle concerne à la fois les sciences sociales, dont les premiers travaux sur ce problème remontent aux années 1920, et surtout le champ du droit, dans la mesure où ce problème est un enjeu dont les différentes composantes ont été élaborées par rapport aux possibilités d'action juridique, pour les associations, principalement africaines-américaines, luttant pour l'égalité des droits<sup>1</sup>, en particulier pour la déségrégation scolaire. C'est par rapport à ces pratiques et à ces enjeux que se sont développés des travaux sur l'impact des politiques urbaines et des changements socio-démographiques dans les métropoles américaines, et notamment sur l'hypothèse du *white flight*, c'est-à-dire de la fuite des familles blanches, des couches moyennes supérieures, des villes-centres (non des « centres-villes ») vers les cités suburbaines. W.A.V. Clark a démontré que cette fuite blanche était, en réalité, concomitante d'un puissant mouvement d'urbanisation des banlieues : le caractère délibéré, stratégique, de ces départs de ménages blancs, de ce mouvement n'est donc pas avéré (Clark, 1986, 1987a et 1987b, 1988a et 1988b).

Si les aspects sociopolitiques et juridiques de ces enjeux ont été mis en exergue dès les années 1960 aux États-Unis, il n'en est pas de même en France. Le débat porte ou bien, à l'échelle nationale, sur les politiques d'éducation et d'immigration, ou bien, à l'échelle locale, sur les politiques locales de logement. Or les processus à l'œuvre le sont à plusieurs échelles : nationale, mais aussi et simultanément locale ou encore métropolitaine, et les effets des politiques publiques peuvent être altérés, modifiés, voire annulés par ceux d'autres processus, non maîtrisables, de nature économique, sociale ou démographique.

Sur le plan méthodologique, ce travail est fondé sur des données censitaires, à partir desquelles les structures des flux de population scolaire ont été reconstitués, selon les origines sociales et nationales des personnes de référence des ménages au sein desquels vivent ces jeunes de 5

à 19 ans. Le traitement est mené à l'échelle communale : c'est une échelle qui ne correspond à aucune des délimitations territoriales de l'appareil scolaire, en secteurs et districts. En l'état actuel des données et des moyens de traitement, la recomposition des flux selon ces différents découpages, plus adéquats, n'était pas possible. Le travail à l'échelle communale est certes un pis-aller. Dans le cadre de cette recherche, cet inconvénient n'est pas considérable, puisqu'il s'agit d'une phase exploratoire ; le recours à l'échelle communale permet d'élargir le champ d'investigation aux structures du parc de logements et à d'autres composantes de ces contextes locaux dont M. Duru-Bellat et A. Mingat ont démontré l'importance (Duru-Bellat et Mingat, 1988).

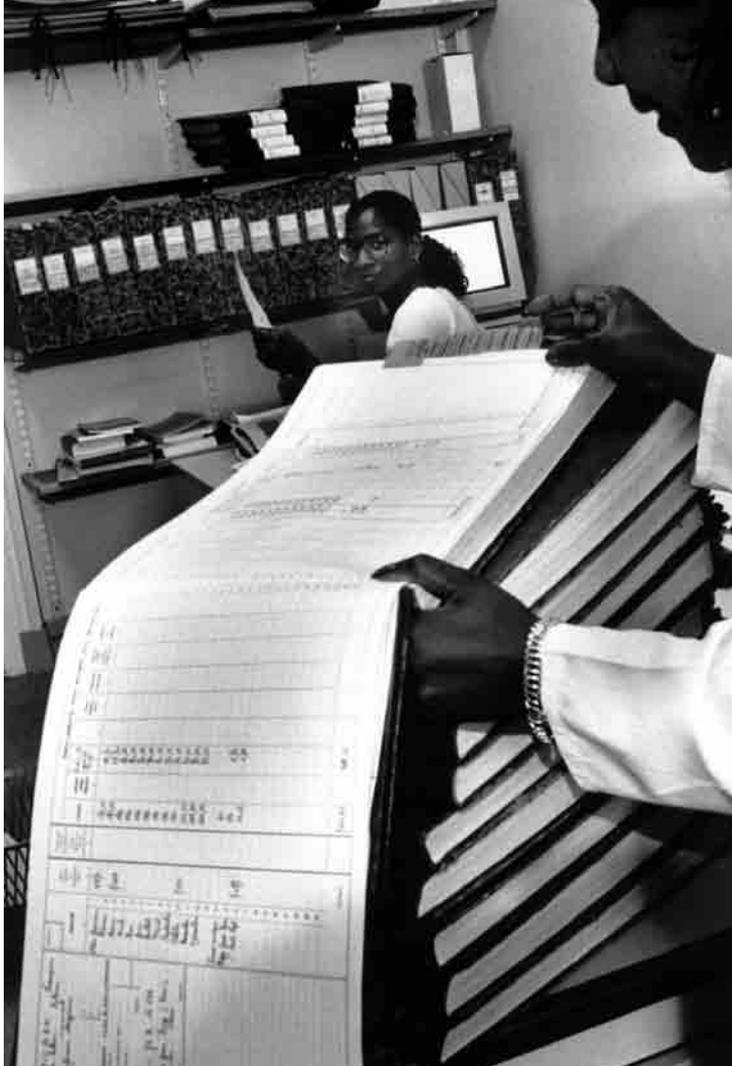


Drancy, lycée E.-Delacroix.

L'approche sur laquelle est fondée ce travail, délibérément structurelle et modélisatrice, se veut complémentaire d'approches « localisées » qui, aussi riches soient-elles, sont cependant impuissantes à saisir les changements des structures socio-démographiques et des couches sociales. En effet, à l'échelle locale, et dans les approches monographiques, les changements les plus importants sont fortement surdéterminés par des facteurs

1. Il s'agit en particulier de la National Association for the Advancement of coloured People (NAACP).

Les Annales de La Recherche Urbaine n° 75, 0180-930-VI-97/75/59/12 © MELT



École Normale Supérieure, secrétariat administratif.

agissant à de tout autres échelles : métropolitaine, nationale, internationale. L'apport des travaux « localisés » tient dans le jeu des spécifications locales de ces processus et permet donc l'élaboration d'hypothèses, par exemple, sur le degré de liberté des politiques locales de logement et d'urbanisation ou encore sur les rapports entre orientation partisane des municipalités et formes locales de gestion et de régulation.

Dans les approches structurelles, portant plutôt sur les métropoles, il apparaît d'autres problèmes de méthode. En particulier, dans les travaux fondés sur la mise en œuvre de modèles quantitatifs, recourant aux données censitaires, les acteurs disparaissent totalement du champ théorique d'analyse, du moins en apparence. Seuls sont pris en compte individus et ménages, dans une perspective qui est celle de l'État vis-à-vis non de la société civile, en tant qu'elle est structurée en classes et couches sociales, avec ses institutions qui se sont élaborées au fil des compromis politiques, mais vis-à-vis d'une population, comme collection d'individus. Cette perspective, celle de la première statistique – la *Staaterkunde*, née au XVIII<sup>e</sup> siècle en Allemagne –, n'est cependant pas nécessairement considérée par les chercheurs recourant à de telles démarches et à de telles méthodes, comme leur unique cadre théorique. Le recours à ces sources et aux

techniques quantitatives d'analyse des données tend effectivement à induire une construction très taxinomique de la société, très statisticienne, celle qui est aussi liée à la pratique de l'aménagement et de l'urbanisme et à la gestion territoriale, de manière plus générale.

Pourtant, nous soutiendrons ici qu'il paraît possible d'éviter de prendre cette mise en forme induite par la structure même des données pour un cadre théorique. Certes la réintroduction des acteurs doit se faire par d'autres méthodes. Mais il apparaît aussi possible d'utiliser ces méthodes et ces données pour préciser les effets des politiques publiques : la science politique américaine, et pas seulement la plus positiviste, y recourt depuis vingt ans.

Avec la publication de l'article d'Aiken en 1976, un autre virage théorique important a été pris, celui d'accorder davantage d'attention qu'elles n'en avaient reçu jusqu'alors aux articulations entre formes et effets des modalités de régulation aux échelles nationale et locale. Singulièrement, si l'école française de régulation reste, sur la scène scientifique, la référence obligée, son champ d'analyse paraît rétrécir comme une peau de chagrin et se fixer sur le rapport salarial, alors que A. Brender et M. Aglietta l'avaient largement ouvert au procès de reproduction et aux différentes formes de régulation étatique (Brender et Aglietta, 1984). Les géographes britanniques ont moins de scrupules et sans doute aussi plus d'audace

théorique que leurs homologues français : certains proposent d'élaborer, sur le socle régulationniste, des modèles d'analyse des processus de régulation à l'échelle de l'« État local » (Goodwin, Duncan and Halford, 1993). Dans ce cadre théorique, différent de celui sur lequel se fondent les approches de la gouvernance urbaine, ce sont bien les produits de l'ensemble des processus de gestion territoriale qui sont au cœur de l'analyse, non les seuls effets des seules politiques publiques. Par ailleurs, et nous pensons qu'il s'agit là d'un gain méthodologique important, cette approche est fondamentalement institutionnaliste, comme l'est l'ensemble de la théorie régulationniste.

## Politiques publiques et flux scolaires dans une grande métropole

Quelles sont les structures des flux de la population d'âge scolaire selon les origines sociales et nationales, c'est-à-dire selon la catégorie socioprofessionnelle et la nationalité des chefs des ménages au sein desquels vivent les élèves ? L'espace de référence retenu ici est l'agglomération centrale de Paris, soit les vingt arrondissements de Paris-ville et les 123 communes des 3 départements de

petite couronne, soit 80 % de la population de l'unité urbaine de Paris et près des deux-tiers de la population d'Ile-de-France.

La métropole parisienne est prise dans des processus de mondialisation analysés notamment par S. Sassen (Sassen, 1991). Dans le modèle de la « ville globale », ces processus induiraient des changements importants dans les structures d'emploi et dans celles des couches sociales. Cependant, contrairement au modèle de Sassen, il n'apparaît pas de polarisation sociale au sens strict, du moins à l'échelle métropolitaine (Préteceille, 1995). En revanche, il y a bien polarisation sociale si l'on s'intéresse non aux structures d'emploi, mais aux structures socio-démographiques des ménages (Rhein, 1996 et 1998). En effet, il apparaît d'importantes augmentations de ménages biactifs, c'est-à-dire constitués d'un couple dont les deux membres sont actifs, et ces couples biactifs tendent à être de plus en plus socialement endogames, surtout parmi les cadres. En 1990, la proportion de couples biactifs est de 71 % de l'ensemble des couples dont les chefs sont cadres ou ouvriers. L'augmentation a été beaucoup plus forte parmi les couples de cadres que parmi ceux d'ouvriers, catégorie pourtant beaucoup plus exposée au chômage. Ce paradoxe tient au fait que plus du tiers des chefs de ménage ouvriers sont, en 1990, étrangers dans l'agglomération centrale de Paris. Or ces chefs de ménage ouvriers et étrangers sont d'âge mûr, à la différence des chefs de ménage ouvriers et français, soit très jeunes, soit relativement âgés. Ces différences dans les structures d'âge des chefs de ménage, secondairement dans les taux de fécondité de leur conjointe, expliquent que 51 % des jeunes de 5 à 19 ans d'origine ouvrière soient d'origine étrangère en 1990 (contre 44 % en 1982) : cette « anamorphose démographique », peu analysée, est pourtant fondamentale pour comprendre l'origine de nombreuses situations de crise locale<sup>2</sup>, comme les facteurs des difficultés qu'a traversées l'appareil scolaire et auxquels ont été confrontées les équipes pédagogiques, en particulier en Seine-Saint-Denis, au cours des quinze dernières années.

L'argument n'est pas ici que les changements démographiques, très difficiles, voire impossibles à maîtriser, sont à l'origine de tous ces changements. De fait il existe peu de processus démographiques « purs », et de manière symétrique, les effets des différentes politiques publiques – de l'immigration, du logement, d'assurances sociales – sont tout aussi rarement « purs », ou encore clairement lisibles. Enfin ces différentes politiques produisent des effets à moyen et long termes, dont beaucoup n'auront pas été anticipés à l'époque de leur mise en œuvre. Ainsi le taux de fécondité différentiel des femmes selon leur nationalité est très insuffisant pour expliquer les différences de structures de ménages et la taille des familles selon la nationalité des personnes de référence. Il y a des générations distinctes ayant des structures différentes, issues d'effets agrégés

d'ordre démographique et de politiques publiques de différentes natures.

## Les effets-retards de l'Etat-providence

Il faut distinguer, de manière très nette, trois processus qui se sont, certes, combinés, mais qui sont bien distincts, par leur nature et dans leurs origines. D'une part, à Paris, comme dans l'ensemble de la France, un nombre croissant de personnes ont accédé aux bénéfiques des assurances-vieillesse et des régimes complémentaires de retraite : la mise en place de ces systèmes a été généralisée à l'ensemble des salariés, puis des non-salariés après la seconde guerre mondiale et a produit ses pleins effets à partir des années 1970. Il en est découlé une diminution très nette du taux d'activité des personnes de 65 ans ou plus. Et simultanément, l'augmentation des ménages retraités a été d'autant plus élevée, en valeurs absolue et relative, que la longévité s'est accrue.

Enfin, troisième processus, celui-ci régional, la part des ménages retraités est passée de 11 % en 1954, à 18 % en 1975, pour atteindre 23 % en 1990 de l'ensemble des ménages résidant dans l'agglomération centrale de Paris<sup>3</sup>. C'est une évolution qui a des effets sur le degré de ségrégation démographique, au sein de l'agglomération centrale, entre Paris-ville et petite couronne, et de manière plus complexe, sur la ségrégation résidentielle. Cette opposition entre centre et proche couronne s'est développée entre 1954 et 1975, lors du grand cycle d'urbanisation, dont l'essentiel s'est effectué dans la proche couronne : les jeunes ménages, notamment ceux ayant des enfants d'âge scolaire, ont alors massivement quitté la ville de Paris pour ses banlieues, laissant derrière eux les ménages sans enfants, qu'il s'agisse de jeunes entrant sur le marché du travail, ou au contraire, de personnes ou de couples dont les enfants, adultes, ont décohabité. Depuis 1975, au contraire, un cycle de vieillissement s'est développé en proche couronne, tandis que le degré de vieillissement de la population résidant dans Paris-ville restait stable. En 1990, le degré de vieillissement était donc peu différent à Paris-ville et en proche couronne. Mais il s'est développé une autre forme de « ségrégation démographique », au sein des ménages actifs, selon que ces ménages sont constitués de personnes seules ou de familles. Dans Paris-ville, la proportion de personnes vivant seules est l'une des plus élevée non seulement en France, mais en Europe : elle atteint, depuis 1982, 50 %.

2. Nous l'explicitons plus loin, à propos des cas de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil, où la crise est à la fois politique, sociale et économique.

3. Il s'agit bien de ménages dont les chefs sont retraités. En 1990, ces ménages sont au nombre de 622 044, contre 1 859 556 ménages ayant pour chef une personne active. Enfin 7 % des ménages ont pour chef une personne inactive – il peut s'agir d'étudiants ou de personnes vivant de revenus autres que de ceux du travail (rentes, pensions alimentaires, d'invalidité, de réversion).

## La gestion des flux de migrants internationaux

En 1977, un « arrêt » de l'immigration aurait été décidé au plus haut niveau de l'État. Pour autant, les flux d'immigration n'ont pas tari, mais il est vrai que le solde des entrées sur les sorties a sensiblement diminué. De fait, les choses sont évidemment beaucoup plus complexes et les effets de cet « arrêt » sont différents selon l'histoire des flux selon leurs origines géographiques, d'une part, selon l'histoire de ces flux dans les métropoles d'immigration, d'autre part. Le volet concernant le « regroupement familial » prend effectivement, à partir de la fin des années 1970, une importance qu'il n'avait pas auparavant. Or ce volet a deux implications importantes. La première porte sur l'accès au marché du logement, des familles ainsi regroupées. Deux segments du parc de logements sont particulièrement concernés : le parc social et le parc locatif privé, puisque la disposition d'un logement convenant à l'hébergement des familles constitue une des conditions mises au regroupement. En second lieu, les enfants immigrés ont accès au système scolaire primaire et secondaire.

Dans le même temps, des changements dans les structures de la population immigrée se sont produits selon les origines nationales. Le solde des flux provenant de l'Europe méditerranéenne (Italie, Espagne, Portugal) a beaucoup diminué : il s'agit de flux anciens pour l'Italie et pour l'Espagne, plus récents pour le Portugal. M. Guillon a montré que le solde des flux est désormais moindre : c'est une population qui vieillit et qui « disparaît » par

naturalisation. Par ailleurs les flux provenant des pays maghrébins se sont stabilisés, tout au moins globalement, mais le regroupement familial bat son plein au cours de la période 1970-1980 (p. 101 in Guillon et Chauviré, 1991). Enfin, le relais a été pris par des flux d'autres provenances (Asie du Sud-Est et Afrique de l'Ouest, principalement du Mali, du Sénégal et du Cameroun).

## Politiques de logement

Là encore, 1977 serait une date-charnière, à partir de laquelle l'aide à la personne se substituerait à l'aide à la pierre, notamment dans le secteur HLM. Des ménages modestes, essentiellement français, sont ainsi solvabilisés et font construire hors de l'agglomération centrale, contribuant à la fois au mouvement de périurbanisation, et à la diminution de la population française dans l'agglomération centrale (p. 50 in Guillon, 1991). Ainsi une partie de la « clientèle » du parc social, c'est-à-dire les jeunes ménages dont les chefs sont ouvriers qualifiés, aurait alors opté pour l'habitat individuel périurbain, notamment dans l'est de l'Ile-de-France, laissant vacants des logements dans lesquels ont pu s'installer des familles regroupées, d'origines étrangères. Tel est, du moins, un processus souvent proposé comme « explication », sans l'ombre d'une preuve et d'arguments statistiquement convaincants.

Ce scénario appelle en effet plus que des nuances, puisque les familles étrangères restent sous-représentées dans le parc social, de manière éclatante dans Paris-ville, et dans une moindre mesure dans les communes limitrophes de Paris (Guillon, 1990 ; Rhein, 1998).

**TABLEAU N° 1**

POPULATION DES MÉNAGES ORDINAIRES SELON LA NATIONALITÉ DES PERSONNES DE RÉFÉRENCE

Population M.O.	1975	% 1975	1982	% 1982	1990	% 1990
Français	5 284 865	86%	4 952 188	83%	4 910 212	82%
Italie, Espagne, Portugal	361 575	6%	344 944	6%	312 384	5%
Maghreb	284 930	5%	370 508	6%	407 892	7%
Autres nationalités	180 180	3%	270 204	5%	370 260	6%
Total étrangers	826 685	14%	985 656	17%	1 090 536	18%
Total	6 111 550	100%	5 937 844	100%	6 000 748	100%

Sources : recensements généraux de la population, INSEE

**TABLEAU N° 2**

POPULATION DE 5 À 19 ANS SELON LA NATIONALITÉ DES PERSONNES DE RÉFÉRENCE DES MÉNAGES

Population M.O.	1975	% 1975	1982	% 1982	1990	% 1990
Français	997 525	84%	866 436	77%	790 240	74%
Italie, Espagne, Portugal	90 995	8%	94 208	8%	74 484	7%
Maghreb	75 760	6%	107 704	10%	128 260	12%
Autres nationalités	28 075	2%	52 040	5%	82 072	8%
Total étrangers	194 830	16%	253 952	23%	284 816	26%
Total	1 192 355	100%	1 120 388	100%	1 075 056	100%

Sources : recensements généraux de la population, INSEE

## Politiques scolaires

La démocratisation de l'enseignement secondaire s'est faite à marche forcée de la fin des années 1950 à 1975. Par l'ordonnance du 6 janvier 1959, l'obligation scolaire passe de 14 à 16 ans et doit être générale en 1971. Puis la réforme Haby instaure le collège unique, de la 6e à la 3e, faisant fusionner collèges d'enseignement secondaire et collèges d'enseignement général en 1975. Enfin l'accès au second cycle et aux lycées s'ouvre beaucoup plus largement dans les années 1980. Pour F. Dubet, il y a alors «massification», plus que démocratisation effective (p. 94 in Dubet, 1996).

## Anamorphose ou grossissement

La résultante des effets agrégés, non anticipés, des différentes politiques évoquées plus haut et des changements dans les structures de ménages et dans les structures d'emploi, est différente selon les nationalités. Bien qu'il n'y ait pas de transformations sociales majeures, cette combinaison de transformations dans les structures socio-professionnelles et dans les origines nationales aboutit à d'importants changements dans les structures socio-démographiques de la population scolaire en 15 ans. La proportion de jeunes d'origines étrangères est passée de 16 % en 1975 à 26 % – soit plus du quart – en 1990 (tableau n° 2), tandis qu'au cours de la même période, la population vivant dans des ménages dont les chefs sont étrangers passait de 14 % à 18 % seulement (tableau n° 1). L'écart s'est donc creusé entre population jeune et population totale.

## Origines ethniques et origines sociales

L'insistance particulière accordée à l'évolution des origines nationales des jeunes tient au fait que les chefs de ménage étrangers relèvent en majorité et dans une proportion qui n'a cessé d'augmenter depuis trente ans, de la catégorie des ouvriers. Or il s'agit de la catégorie la plus exposée, avec celle des employés, au chômage, et les emplois d'ouvriers n'ont cessé de diminuer de façon très sensible depuis plus de trente ans dans l'agglomération centrale de Paris, plus nettement encore que dans la France entière. Cette classe ouvrière de la grande époque fordienne et des «banlieues rouges» a aujourd'hui des structures très différentes de celles des années 1950-1960. Tout d'abord, sur 4,7 millions d'emplois totaux, les ouvriers représentent, en 1990, un million d'emplois dans l'ensemble de l'agglomération de Paris<sup>4</sup>, soit autant que les professions intermédiaires et les cadres et professions intellectuelles supérieures, mais moins que les employés, qui constituent plus de 1,4 million d'emplois. Bien que la comparaison ne puisse être menée de manière rigoureuse, parce que la nomenclature des catégories socio-professionnelles a changé en 1982, en 1954, sur 3,3 millions d'emplois,

près de 1,5 million sont des emplois d'ouvriers et de personnel de services. En valeur relative, les emplois ouvriers sont donc passés, en 36 ans, de 45 % à 22 % des structures d'emplois totales et cette estimation ne tient pas compte de la proportion croissante d'emplois ouvriers relevant du secteur tertiaire.

A l'inverse, la proportion de jeunes d'origines aisées, c'est-à-dire relevant de ménages dont les chefs sont cadres, a augmenté sensiblement, passant de 19 % en 1982 à 23 % en 1990, mais la proportion de jeunes d'origine française parmi les enfants de cadres est de 93 % en 1990 et de 95 % en 1995. Pour résumer la situation, 44 % des jeunes d'origine française vivent dans des ménages dont les chefs sont cadres, professions intermédiaires, artisans ou commerçants, contre 16 % seulement des jeunes d'origines étrangères, qui constituent 26 % des jeunes en 1990. Si l'on admet que les jeunes de 5 à 19 ans vivant dans des ménages dont les chefs sont ouvriers ou employés sont des jeunes particulièrement exposés aux risques du chômage et de l'exclusion, ces risques concernent 46 % des jeunes, mais 37 % des jeunes d'origine française et 70 % des jeunes d'origine étrangère. C'est bien d'une double anamorphose qu'il faut parler ici et d'une accentuation des clivages et des fragmentations au sein de cette population, puisqu'origines sociales et origines nationales sont de plus en plus fortement liées entre elles. Mais il existe aussi d'autres sources de clivages, qui tiennent aux différences dans les lieux de résidence de ces différents groupes de jeunes : quelles sont les configurations de ces clivages ?

## Division sociale de l'espace et ségrégation scolaire

Dans une perspective développée par X. Browaeys et P. Châtelain (Browaeys et Châtelain, 1975), il existe une relation forte, dialectique, entre la formation de l'appareil scolaire, son inscription spatiale, les processus de croissance urbaine et d'urbanisation et les processus d'industrialisation. La spécification de ces interrelations constitue un chantier sur lequel travaillent actuellement des sociologues de l'éducation et quelques géographes, permettant des avancées récentes, en ce qui concerne le traitement des relations entre la division sociale de l'espace, de manière générale, et les inégalités de scolarisation, dans leurs processus de production et de reproduction.

Ces avancées tiennent en particulier au développement d'approches portant sur les contextes et sur la gestion des flux de scolarisation. En socio-économie de l'éducation,

4. L'espace de référence est ici l'unité urbaine de Paris, constituée de 399 communes au recensement de 1990. Dans le reste du texte, les données concernent l'agglomération centrale de Paris, constituée de Paris et des 123 communes des trois départements de petite couronne.

**JEUNES DE 5 À 19 ANS VIVANT DANS DES MÉNAGES DONT LES CHEFS SONT DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE**

**1975**

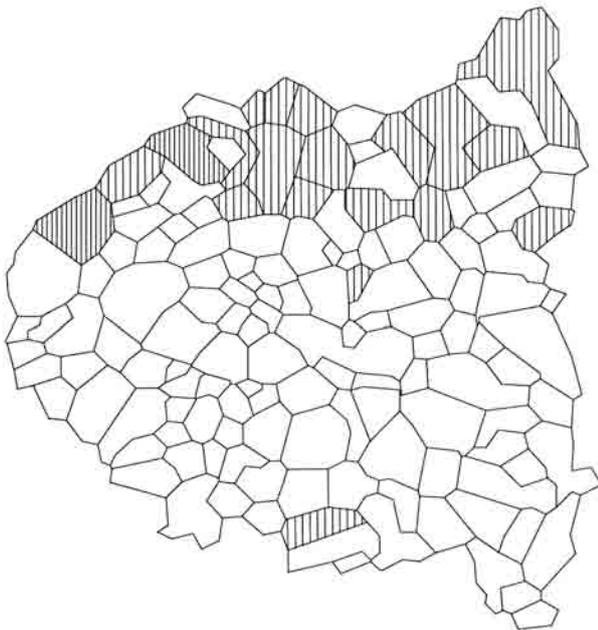


**1990**

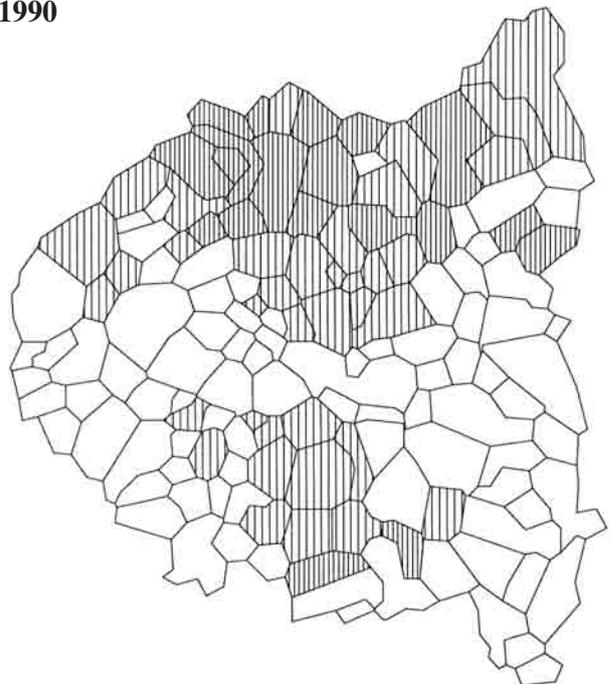


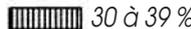
**JEUNES DE 5 À 19 ANS VIVANT DANS DES MÉNAGES DONT LES CHEFS SONT DE NATIONALITÉ MAROCAINE, TUNISIENNE OU ALGÉRIENNE**

**1975**



**1990**



%\_5\_19     00 à 09%     10 à 19%     20 à 29%     30 à 39%     40 et plus

J.-C. Briand et J.-M. Chapoulie insistent notamment sur la notion de gestion de flux différenciés d'élèves, en fonction de l'implantation spatiale des établissements<sup>5</sup>. Par ailleurs, ces contextes, qui sont différents, produisent des différences significatives dans les performances des élèves (Duru-Bellat et Mingat, 1988). Ces élaborations, fondées sur les résultats de très importantes enquêtes, ouvrent une double perspective.

La première de ces perspectives, portant sur l'implantation spatiale des établissements, a été esquissée ailleurs<sup>6</sup>. Sans reprendre ici la démonstration, indiquons que le schéma actuel de répartition des lycées résulte de processus complexes d'implantations d'établissements neufs et de conversion d'établissements anciens, mais relevant d'autres filières que l'enseignement secondaire général. Une généalogie des différents types d'établissements met en évidence les liens entre structures de l'appareil scolaire et schéma de division sociale de l'espace<sup>7</sup>.

Ces procédures d'implantation spatiale des établissements sont, en France, fondées sur des processus de décision et de planification qui sont de nature radicalement différente de ceux à l'œuvre dans les métropoles américaines. Dans ces dernières, les *Boards of Education* des différentes communes de banlieue décident des types d'établissements et de cursus, chacun lié à des filières universitaires différenciées. Dans ces *Boards*, les représentants des collectivités territoriales ont un pouvoir totalement inconnu en France. La relation entre structures sociales locales, types d'établissements et modalités de gestion de l'appareil scolaire est beaucoup plus nette, beaucoup plus directe qu'en France où le système scolaire reste beaucoup plus centralisé que beaucoup d'autres domaines – logement et planification urbaine, notamment –, dans les mains de l'État. En France, les carrières des enseignants restent gérées de manière centralisée et les autorités locales n'ont aucun poids en la matière. C'est surtout en matière d'implantation des établissements que cette centralisation est importante. Il faut d'ailleurs indiquer qu'elle est loin d'avoir été aussi absolue que cela, puisque les municipalités pouvaient, dans l'entre-deux-guerres, décider de pourvoir leur commune de Cours Complémentaires et que l'implantation d'Écoles Primaires Supérieures était du ressort des départements et des communes. En France, la démocratisation de l'enseignement, en impliquant une réduction des types d'établissements jusqu'au collège unique, instauré par la réforme Haby en 1975, a induit une centralisation de fait des procédures d'implantation des établissements, centralisation de courte durée il est vrai. Il n'en reste pas moins que les procédures d'implantation des établissements et de gestion des personnels enseignants, beaucoup plus centralisés qu'aux États-Unis, semblent avoir des effets moins inégalitaires.

Le deuxième ensemble de perspectives porte sur les relations entre dynamiques des contextes et structures des flux d'élèves. C'est cette perspective que nous développerons ici, dans la continuité des travaux engagés sur la

division sociale de l'espace et sur les structures spatiales du parc de logements.

Dans l'agglomération centrale de Paris, la proportion de jeunes d'origines étrangères a donc augmenté, nettement entre 1975 et 1990, mais le rythme d'augmentation a été différent d'une commune à l'autre : il est en grande partie lié à la proportion de jeunes d'origines étrangères résidant déjà dans les communes en 1975.

Au cours de la période 1975-1990, la valeur des indices de dissimilarité indique qu'il n'apparaît pas d'évolution significative, à l'échelle intercommunale, en ce qui concerne les répartitions spatiales relatives des différents groupes de jeunes, selon leurs origines sociales, selon leurs origines nationales et selon ces deux caractéristiques croisées. L'augmentation de la proportion de jeunes de 5 à 19 ans d'origines étrangères est effectivement très marquée, mais elle se fait, pour l'essentiel, selon des schémas de répartition spatiale qui ne sont pas modifiés profondément, même s'ils évoluent un peu, en particulier entre 1975 et 1982. Les résultats des deux modèles d'autorégression linéaire le prouvent : l'augmentation des jeunes d'origines étrangères a été générale dans toutes les communes et elle s'est faite de manière proportionnelle au poids de ce groupe en 1975, ce poids étant, en 1982, « expliqué » aux deux-tiers (72 %), par le poids de 1975, et celui de 1990 étant pour 82 %, expliqué par celui de 1982<sup>8</sup>, mais pour 57 % seulement entre 1975 et 1990. En termes clairs, l'augmentation a bien été linéaire, entraînant une accentuation d'écarts préexistants, de manière très nette, entre communes de forte et de faible concentration de jeunes d'origines étrangères. Ainsi, cette proportion, inférieure à 5 % à Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Ablon en 1975, n'y atteint pas 10 % en 1990. En revanche, dans les grandes communes ouvrières de Seine-Saint-Denis, dès 1975, plus d'un jeune sur quatre est d'origine étrangère, en particulier à Aubervilliers, Nanterre et Saint-Denis, et près d'un sur deux le sont en 1990 : 44 % à Saint-Denis, 46 % à Aubervilliers. Il faut souligner que, dès 1975, cette proportion de jeunes d'origines étrangères atteint 36 % à Montfermeil, mais 22 % « seulement » à Clichy-sous-Bois. L'augmentation se fait à un rythme tel, entre 1975 et 1990, que ce taux atteint respectivement 46 % à Montfermeil et 53 % à Clichy-sous-Bois.

Si ce « modèle » rend compte, de manière acceptable, des changements d'un recensement à l'autre, il apparaît cependant beaucoup plus médiocre sur une période de quinze ans. Cette différence tient au fait que, d'une période intercensitaire à l'autre, la population des jeunes

5. Pp. 15 et suivantes in Chapoulie-Briand, 1993.

6. Chap. 2 in Rhein, Le Pape et Grosbras, 1996

7. Cette généalogie et le schéma contemporain de répartition des différents types d'établissements sont développés dans les chapitres 2 et 3, in Rhein, Grosbras et Lepape, 1996.

8. Ces deux proportions – 72 % et 82 % – sont les proportions de variance, permettant d'évaluer le degré d'ajustement ou de validité du modèle d'autorégression.

de 5 à 19 ans a évolué, dans son ensemble. En particulier, le poids respectif des différents groupes d'origines nationales s'est modifié.

C'est dans le cas des jeunes d'origine maghrébine que la répartition spatiale en 1990 était la plus prévisible en fonction de celle de 1975. La répartition en 1975 rend compte, pour 67 %, de celle de 1990, mais



Lycée Paul-Éluard, Saint-Denis.

l'ajustement est bien meilleur sur les périodes intercentennaires, puisqu'il atteint 79 % pour 1975-1982 et 86 % pour 1982-1990. Il faut aussi préciser que la majorité des jeunes d'origines maghrébines résident dans les communes proches de la capitale, très peuplées, à Saint-Denis et dans les communes contiguës, limitrophes de la ville de Paris.

Différentes sont les répartitions du groupe de jeunes dont les parents sont originaires d'Italie, d'Espagne et du Portugal. En 1975, le schéma de répartition spatiale de ce groupe diffère de celui des jeunes d'origine maghrébine, mais leur poids est comparable. En 1990, en revanche, les jeunes d'origine nord-méditerranéenne sont beaucoup moins nombreux et le jeu des évolutions a accentué leur concentration hors de la ville de Paris et hors des communes limitrophes, dans les banlieues situées en périphérie sud et sud-est. Leur répartition spatiale en 1990 était nettement moins prévisible en 1975 que dans le cas des jeunes d'origine maghrébine : cette répartition de 1975 ne rend compte que de 40 % de celle de 1990, soit 59 % pour la situation en 1982 par rapport à celle de 1975 et 72 % pour celle de 1990 par rapport à celle de 1982. C'est un groupe qui a diminué et dont le schéma de répartition spatiale s'est aussi modifié sous l'effet d'une évolution des conditions de logement des ménages au sein desquels ils vivent.

Enfin l'ensemble, hétérogène, des jeunes originaires d'autres pays – principalement d'Asie et d'Afrique subsaharienne – a beaucoup augmenté et l'a fait selon un schéma de répartition spatiale relativement différent de celui des deux groupes précédents. Les jeunes originaires d'Afrique subsaharienne, principalement du Mali, du

Sénégal et du Cameroun, résident en majorité dans le quart nord-est de la ville de Paris et dans les communes adjacentes. C'est une répartition proche de celle des jeunes d'origine maghrébine, sinon tout à fait identique, qui tient en large part à un accès différentiel au parc social localisé dans les communes de banlieues<sup>9</sup>. Quant aux jeunes d'origines asiatiques, leur concentration dans plusieurs quartiers du XIII<sup>e</sup> arrondissement s'est considérablement accrue depuis 1975, tandis qu'elle s'est constituée dans des quartiers du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que dans quelques communes limitrophes, ou dans d'autres localisées dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée (pp. 167 et suiv. in Guillon et Chauviré, 1991).

Avant de dresser le bilan des « explications » effectives, réelles ou fantasmées, de ces différentes formes de répartition spatiale des jeunes d'origines étrangères, il faut faire un autre bilan : celui des degrés de ségrégation résidentielle de ces jeunes, selon leurs origines sociales, selon leurs origines nationales et selon ces deux critères pris simultanément en compte. En effet, quel est, de ces deux critères, le plus important, dans le degré de ségrégation résidentielle ?

## Une ségrégation résidentielle fondée surtout sur les origines sociales

La ségrégation résidentielle est mesurée ici par l'indice de dissimilarité<sup>10</sup>. Les flux de population concernés ont été constitués, à l'échelle de chacune des 123 communes et des 20 arrondissements parisiens, à partir des données des fichiers-sources des recensements de 1975, 1982 et 1990. La population des jeunes de 5 à 19 ans a été segmentée selon la nationalité et la catégorie socioprofessionnelle des chefs de ménages au sein desquels ils vivent. Il ne s'agit donc pas de la nationalité de ces jeunes, mais bien de leurs origines nationales.

En premier lieu, la répartition résidentielle des jeunes diffère effectivement beaucoup plus selon leurs origines sociales que selon leurs origines nationales. Ainsi l'opposition entre enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures et enfants d'ouvriers est de (.42) en 1990 (de .41 en 1982). Mais l'indice de dissimilarité entre jeunes d'origines françaises et d'origines étrangères n'est que de (.20) en 1990 (de .16 en 1982). Quant à l'indice de dissimilarité entre enfants d'ouvriers étrangers et enfants de

9. En 1982, la probabilité d'accès au parc social localisé dans Paris intramuros est de 20 % pour les ménages dont les chefs sont ouvriers et français mais de 7 % pour les ménages dont les chefs sont ouvriers et étrangers : la probabilité est plus faible encore pour les familles dont les chefs, ouvriers, sont originaires d'Afrique subsaharienne. En 1990, la situation a très peu évolué (Rhein, 1991 et 1998).

10. Il s'agit d'un indice très utilisé en géographie urbaine, aux Etats-Unis. C'est un indice dérivé de l'indice de Gini (Coulter, 1989), dont le succès est très lié à la judiciarisation des luttes des Africains-Américains pour la déségrégation résidentielle et scolaire (chap. 6 in Brun et Rhein, 1994).

cadres français, il est de (.43) en 1990 (de .42 en 1982) : c'est l'opposition la plus marquée, mais elle diffère peu de celle concernant les seules origines sociales. Enfin il faut souligner la stabilité de ces taux.

Cette étonnante faiblesse des indices de dissimilarité des jeunes selon leurs origines nationales tient en fait à ce que les jeunes d'origines ouvrière et française restent encore très nombreux, même si la proportion des jeunes d'origines étrangères parmi les jeunes d'origine ouvrière atteint, en 1990, 50 %. De fait, la répartition résidentielle des jeunes d'origines étrangères est très largement celle des jeunes d'origines ouvrières. C'est une conclusion très importante, dans la mesure où la situation est très différente de celle des jeunes d'origine africaine-américaine dans les métropoles américaines : aux États-Unis, la catégorie sociale a un rôle bien moindre que celle des origines nationales et « ethniques » dans la répartition résidentielle. A Chicago, en 1990, l'indice de dissimilarité entre population africaine-américaine et population « blanche » atteint (.8) : c'est dire l'ampleur des différences par rapport à celle des groupes équivalents dans les villes françaises. En d'autres termes, aux États-Unis, ménages d'ouvriers blancs et ménages d'ouvriers noirs ne résident pas du tout dans les mêmes quartiers et dans les mêmes districts, communes ou cités, à la différence de ce qui se passe non seulement à Paris mais dans toutes les villes françaises. Cette différence peut être interprétée comme un degré de fragmentation moindre, en France, des couches ouvrières, du moins jusqu'à présent.

Mais il existe une autre différence dans ces indices de dissimilarité. Aux États-Unis, N. Kantrowitz a établi que la ségrégation résidentielle des jeunes d'âge scolaire est plus faible que celle de la population africaine-américaine prise dans son ensemble (Kantrowitz, 1979). Dans l'agglomération centrale de Paris, au contraire, il n'existe pas de différences dans les indices, selon qu'ils concernent la population totale ou la population d'âge scolaire, selon la nationalité ou les origines nationales. En revanche, les indices concernant la population d'âge scolaire selon les origines sociales sont plus élevés que ceux concernant la population totale : ainsi l'indice de dissimilarité entre cadres et ouvriers est de (.395) pour la population des ménages ordinaires<sup>11</sup>, de (.42) pour les jeunes de 5 à 19 ans et l'écart est le même, en ce qui concerne l'indice entre cadres français et ouvriers étrangers pour la population totale (.399) et pour les jeunes (.432).

Enfin l'interaction entre catégories sociales et origines nationales qui augmente, est différente selon les pays d'origine : les jeunes d'origines maghrébines sont aussi ceux qui sont le plus fréquemment d'origine ouvrière. C'est la raison pour laquelle l'indice de dissimilarité est le plus élevé entre jeunes d'origine française et enfants d'origine maghrébine ; l'indice atteint (.297) en 1990 contre (.162) pour les jeunes originaires d'Italie, d'Espagne et du Portugal. En revanche, cet indice n'est que de (0.07) entre jeunes d'origines ouvrière et française et jeunes d'origines ouvrière et maghrébine, valeur absolument inimaginable

aux États-Unis entre jeunes d'origines blanche et ouvrière et jeunes d'origines africaine-américaine, où J.-T. Darden a démontré que la « race » reste le facteur majeur dans la ségrégation résidentielle (Darden, 1987).

Passons maintenant aux facteurs, réels, présumés, hypothétiques, voire fantasmatiques, de ces concentrations de jeunes d'origines étrangères dans certaines communes, de leur quasi-absence dans d'autres communes. L'un des facteurs les plus fréquemment cités, c'est le logement social. Les familles étrangères auraient investi ce parc qui leur avait été relativement fermé jusqu'au début des années 1970 et y seraient massivement logées. Cette dernière proposition est fautive : les familles dont les chefs sont ouvriers et étrangers ne sont pas plus nombreuses à occuper un logement dans le parc social que les familles d'origines française et ouvrière. Dans Paris intra-muros, elles le sont plutôt beaucoup moins, et ce n'est que dans la grande périphérie de l'agglomération ou dans des villes subrégionales telles que Meaux que ces familles étrangères sont effectivement surreprésentées, parce qu'il s'agit d'un stock social à la fois trop isolé et trop dégradé qui fait désormais fonction de stock de relégation. Et c'est oublier qu'une proportion importante de ces ménages réside hors du parc social, dans le parc collectif locatif principalement (Guillon, 1990 ; Rhein, 1998). Aussi, pour la proportion de jeunes d'origines étrangères, de façon générale, ou d'origine nord-méditerranéenne, plus précisément, il n'apparaît pas de relation nette, du moins nettement linéaire entre leur proportion et la proportion de logements sociaux par commune, ni en 1982, ni en 1990. Si cette relation existe pour les jeunes d'origine maghrébine, plus nettement en 1990 qu'en 1982, elle reste cependant faible<sup>12</sup>. En réalité, cette relation est nettement meilleure si l'on considère l'ensemble de la population scolaire d'origine ouvrière : c'est fondamentalement par les origines sociales que cette relation existe, ce qui n'a rien pour surprendre puisque c'est bien à ces catégories sociales que ce stock de logements est destiné. En fait la relation la meilleure est celle existant entre proportion de jeunes d'origine française et ouvrière et proportion de logement social : cette dernière rend compte à 52 % en 1982, à 61 % en 1990, de la première. En revanche, le contrôle par les origines sociales fait presque disparaître la relation entre logement social et proportion de jeunes d'origine maghrébine : la proportion de logements sociaux ne rend compte que de 23 % en 1982 et de 21 % en 1990 de celle de jeunes d'origines maghrébine et ouvrière. En fait, les jeunes d'origine maghrébine sont en moyenne à 71 % en 1982, à 61 % en 1990, d'origine ouvrière : c'est une proportion qui varie

11. Il s'agit de l'ensemble de la population vivant au sein de ménages ordinaires, selon les caractéristiques des chefs de ces ménages.

12. Pour 1982, la proportion de logements sociaux rend compte de 42 % de la variation intercommunale de jeunes d'origine maghrébine, et de 47 % en 1990. Pour l'ensemble des jeunes d'origine étrangère, le modèle ne rend compte que de 15 %, en 1982, de 23 % en 1990 de la variation et pour les jeunes originaires d'Italie, d'Espagne et du Portugal, respectivement 3 % et 6 %, autant dire que dans leur cas, ce modèle n'a vraiment pas la moindre validité.

très peu de commune à commune, tandis que la proportion de logements sociaux qui est, en moyenne, de 18 % en 1982, de 20 % en 1990, est beaucoup plus variable au sein de l'agglomération centrale de Paris.

L'importance du parc social n'est donc pas un facteur de concentration des jeunes d'origine maghrébine, mais fondamentalement des jeunes d'origine ouvrière : il se trouve qu'en 1990, plus de la moitié désormais des jeunes d'origine ouvrière sont d'origine étrangère. Mais la précision est très importante : elle permet d'insister à nouveau sur l'ampleur prise par les clivages liés aux origines nationales et à leur combinaison avec les origines sociales. C'est plus récent en France qu'aux États-Unis et beaucoup moins prononcé.

## Le défi des inégalités face au système éducatif

Au milieu des années 1970, en France, l'État s'était pourvu de tous les moyens de provoquer de graves difficultés dans le système scolaire, par la mise en œuvre simultanée de politiques concernant des champs très différents d'intervention, dont les effets n'avaient pas été anticipés. Ces décisions entraînent en effet une ouverture très large de l'enseignement à des générations d'élèves qui en avaient été exclus jusqu'alors et cumulant, pour beaucoup, sinon pour tous, du point de vue de l'appareil scolaire et des formes d'enseignement qui y sont prodiguées, les handicaps sociaux, culturels et linguistiques. La mise en œuvre de ces différentes politiques s'est faite, de surcroît, dans un contexte de récession économique, nationale et internationale, qui a impliqué à la fois une hausse importante du taux de chômage, une accentuation des pertes d'emplois dans l'industrie et une diminution marquée des recettes, donc des dépenses de l'État, à toutes les échelles.

Pourtant le système éducatif a relevé le défi. Certes, il traverse des difficultés considérables, les équipes pédagogiques doivent gérer des situations très nouvelles et imaginer constamment des solutions pour résister à la montée sinon de la violence dans les établissements du moins du sentiment d'étrangeté.

Les différences dans la structure des flux scolaires se sont accentuées, entre communes, au sein de l'agglomération centrale de Paris. Cependant la gestion centralisée du système

éducatif français implique que les impératifs de démocratisation et que les obligations de résultats sont les mêmes en tout point du territoire national, et quel que soit le type de contexte local. Certes la cristallisation des différences entre établissements a été nette et personne n'est dupe de l'apparente uniformisation de l'appareil, en particulier au niveau des lycées. Cependant, face à de telles mutations dans les flux d'élèves, le système américain aurait réagi de manière beaucoup plus fragmentée et beaucoup plus ségrégative, en particulier par un repli des « communautés » aisées sur elles-mêmes. En France, en revanche, l'allocation en moyens et en enseignants est moins inégalitaire, puisqu'elle ne dépend directement ni des ressources fiscales locales, ni des options de la communauté locale, telle que celle-ci s'exprime dans les *Boards of Education*, du moins dans les collectivités locales suburbaines et périurbaines<sup>13</sup>. Et cependant en France, le rôle des collectivités locales est important dans la gestion de ces changements, par les aides complémentaires apportées au système scolaire.

Sur un plan théorique, il apparaît donc que les effets des politiques publiques nationales ne peuvent être strictement déduits de la définition de ces politiques, puisqu'elles se composent avec des contextes locaux. Leur prévision et leur évaluation doivent aussi prendre en compte les autres politiques publiques mises en œuvre de façon concomitante, ainsi que les dispositifs de gestion territoriale. Sur le plan de l'action, celui qui concerne les vrais gestionnaires de cette transformation, c'est-à-dire les équipes pédagogiques, ce travail montre de manière précise qu'elle a inégalement marqué les communes ou groupes de communes, selon que le retard pris dans l'implantation d'établissements scolaires de second degré était plus ou moins important. C'est là où les taux de scolarisation des jeunes ont augmenté le plus rapidement en quinze ans que les origines nationales et sociales de ces jeunes se sont aussi le plus profondément transformées.

**Catherine Rhein**

13. Voir, en particulier, l'analyse que propose H. Gans des modalités concrètes de fonctionnement d'un appareil scolaire dans une banlieue du New Jersey, dans le chapitre 5 de la deuxième édition de 1982.

> **Catherine Rhein**, géographe, est chercheur au laboratoire « Dynamiques sociales et recomposition des espaces », associé au CNRS. Elle travaille sur la mise en place et l'évolution du schéma de division sociale de l'espace au sein des grandes métropoles, et plus précisément dans la métropole parisienne : ces travaux sur les flux de population scolaire relèvent de travaux en cours sur les relations entre ségrégation résidentielle et ségrégation scolaire. Elle a coédité, avec J. Brun, *La ségrégation dans la ville*, ouvrage paru en 1994 à l'Harmattan, et publié, en 1996, le chapitre consacré à la métropole parisienne dans l'ouvrage coédité par J. O'Loughlin et J. Friedrichs, *Social polarization in post-industrial metropolises (De Gruyter)*.

Cet article est fondé sur les résultats d'une recherche financée par le Plan Construction-Architecture (Ministère de l'Équipement), dans le cadre du GDR n° 1100, *Socio-Économie de l'Habitat (CNRS-Plan Construction-Architecture)*. Cette recherche a fait l'objet d'un rapport (Rhein, Grosbras et Le Pape, 1996). Le traitement des fichiers-sources des recensements de 1975, 1982 et 1990, sur lesquels cet article est fondé, a été mené par C. Rhein au Centre National Universitaire de Calcul Sud (CNUSC-Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). Les traitements statistiques et cartographiques subséquents ont été menés sous SAS-Windows par l'auteur.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aiken M., «Urban social structure and political competition, a comparative study of local politics in four european nations», pp. 119-153 in J. Walton and L. Masotti, eds., *The city in comparative perspective, cross-national research and new directions in theory*, New-York, John Wiley, 1976.
- Bradford M., «School-performance indicators, the local residential environment and parental choice», *Environment and Planning A*, vol. 23, pp. 319-332, 1991.
- Briand J.-P. et J.-M. Chapoulie, «L'institution scolaire et la scolarisation : une vue d'ensemble», *Revue Française de Sociologie*, vol. 34, n° 1, pp. 3-42 1993.
- Brun J. et C. Rhein, eds., *La ségrégation dans la ville, concepts et mesures*, L'Harmattan, 1994.
- Clark W. A. V., Judicial intervention, busing and local residential change, 245-281 in D. T. Herbert and R. J. Johnston, eds., *Geography and the Urban Environment, Progress in Research and Applications*, vol. VI, 1984.
- Clark W. A. V., «Residential segregation in American cities : a review and interpretation», *Population Research and Policy Review*, vol. 5, pp. 97-127, 1986.
- Clark W. A. V., «Demographic change, attendance area adjustment and school system impacts», *Population Research and Policy Review*, vol. 6, pp. 199-222, 1987a.
- Clark W. A. V., «School desegregation and white flight : a reexamination and case study», *Social Science Research*, vol. 16, pp. 211-228, 1987b.
- Clark W. A. V., «Understanding residential segregation in American cities : interpreting the evidence», *Population Research and Policy Review*, vol. 7, pp. 113-121, 1988a.
- Clark W. A. V., «Residential segregation in American cities : common grounds and differences in interpretation», *Population Research and Policy Review*, vol. 8, pp. 193-197, 1988b.
- Clark W. A. V., «Geography in court : expertise in adversarial settings», *Transactions of the Institute of British Geographers*, N. S. 16, 1991, pp. 5-20.
- Coulter P. B., *Measuring inequality, a methodological handbook*, Boulder, Westview Press, 1989.
- Darden J. T., «Socioeconomic Status and Racial Residential Segregation: Blacks and Hispanics in Chicago», *International Journal of Comparative Sociology*; vol. 28, n° 1-2, 1987, pp. 1-13.
- Duru-Bellat M. et A. Mingat, «Le déroulement de la scolarité au collège : le contexte «fait des différences»», *Revue Française de Sociologie*, 29, 1988 (4), pp. 649-666.
- Duru-Bellat M. et A. Mingat, «Les scolarités de la maternelle au lycée, étapes et processus dans la production des inégalités sociales», *Revue Française de Sociologie*, 34, 1993 (1), 43-60.
- Farley R. and A. Taeube, «Racial segregation in the public schools» *American Journal of Sociology*, vol. 77r, 1974, pp. 888-905.
- Goodwin M., S. Duncan and S. Halford, «Regulation theory, the local state and the transition of urban politics», *Environment and Planning A*, vol. 11, 1993, pp. 67-88.
- Guillon M., «Le logement des étrangers en Ile-de-France», *Lettre d'Information Ile-de-France*, GIP-Reclus, n° 16, 1990, pp. 17-21.
- Guillon M. et Y. Chauviré, *Les populations étrangères dans l'agglomération parisienne*, Paris, Rapport de recherche à la Direction Régionale de l'Équipement, 1991.
- Kantrowitz N., «Racial and ethnic residential segregation in Boston : 1830-1970» *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 441, 1979, pp. 41-54.
- Préteceille, E., «Division sociale de l'espace et globalisation», *Sociétés Contemporaines*, n° 22-23, 1996, pp. 33-68.
- Prost A., *L'enseignement s'est-il démocratisé?* Paris, Presses Universitaires de France, 1986.
- Rhein C., «Ségrégation et mobilité différentielle», *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 50, 1991, pp. 65-72.
- Rhein C., «Le monde de la différence ou la géographie scolaire de Paris», pp. 208-216 in A. M. Châtelet, dir., *Paris à l'école, qui a eu cette idée folle ?*, Paris, Picard, 1993.
- Rhein C., «Social segmentation and spatial polarization in Greater Paris», pp. 45-70 in J. O'Loughlin and J. Friedrichs, eds., *Social polarization in post-industrial cities*, Berlin-New-York, Gruyter/Aldine, 1996a.
- Rhein C., A. Le Pape et P.-A. Grosbras, *Division sociale de l'espace et inégalités de scolarisation*, Paris, rapport de recherche au Plan Construction-Architecture, Ministère de l'Équipement et du Logement, 1996.
- Rhein C., «Globalisation, social change and minorities in metropolitan Paris : the emergence of new class patterns», *Urban Studies*, n° 1, sous presse, 1998.
- Sassen S., *The global city : New-York, London, Tokyo*, Princeton, Princeton University Press, 1991.